

à la « Gazette ». Un autre portrait de M. Mussolini, avec sa signature, m'avait été également remise pour la « Gazette », avec sa déclaration autographe sur la paix.

Les appointements de Lazare Bloch
M. Glard. — Mais quelle était votre situation exacte et vos appointements?

Lazare Bloch. — Mon titre de directeur général était une dénomination visant à me donner de l'autorité sur les agents, car en dehors d'eux je ne dirigeais rien du tout.

« Vous voyez figurer dans mes dépenses des sommes importantes pour cigares. En voici l'explication: je voulais les distribuer comme cadeaux de fin d'année à mes meilleurs agents à titre de gratification et pour créer entre nous une atmosphère de sympathie. Ce sont des cigares de grand luxe, par unité on par boîtes de dix à vingt-cinq. Ils m'ont été expédiés de La Havane en deux ou trois fois. D'autre part, je dois signaler que sur ma remise de 10 % j'avais à faire face à mes frais de représentations et à mes voyages ordinaires.

« L'achat de cigares de luxe... Vous voyez figurer dans mes dépenses des sommes importantes pour cigares. En voici l'explication: je voulais les distribuer comme cadeaux de fin d'année à mes meilleurs agents à titre de gratification et pour créer entre nous une atmosphère de sympathie.

« J'avais acheté une automobile américaine chez un agent américain. Cet achat avait été fait en même temps que M. Audibert commandant une voiture de même marque, nous avions compté. Pour obtenir une réduction, nous avions pris M. Dumay fils de traiter l'affaire, d'acheter les deux voitures et de faire reprendre les deux vieilles autos que nous possédions. Cela lui donnait une entrée qui lui permit de passer un contrat de publicité de 35.000 francs. Nous eûmes ainsi à payer 212.000 fr. au lieu d'en payer 200.000 fr. à la « Gazette ».

« De son côté, la maison américaine faisait parvenir à la « Gazette » un chèque de 81.000 fr. représentant le prix de revient des deux voitures que nous avions achetées. La maison américaine que M. Dumay fils a créé à New-York.

« La Société d'exploitations foncières... Passant à la question de la Société d'exploitations foncières, M. Lazare Bloch a dit: « Lors de la constitution de la Société d'exploitations foncières, il est exact que j'ai converti avec M. Hanau, la moitié de cette augmentation de capital. Mais, comme les fonds appartenant à M. Hanau, je n'en suis rien devenu propriétaire des actions qui m'étaient attribuées qu'après m'être libéré de ses dettes. Il en fut ainsi de toutes les sociétés auxquelles j'ai souscrit, j'ai dû signer au même moment des lettres de résiliation et plus loin l'interrogatoire.

« La Société d'exploitations foncières... Passant à la question de la Société d'exploitations foncières, M. Lazare Bloch a dit: « Lors de la constitution de la Société d'exploitations foncières, il est exact que j'ai converti avec M. Hanau, la moitié de cette augmentation de capital.

« M. Lezardier, avocat de M. de Chevilly, vient d'adresser à M. Glard une lettre dans laquelle il demande un examen médical pour son client.

« L'aveu sollicité en cours de M. Glard au prochain interrogatoire de son client. En effet, dit-il, bien que M. de Chevilly ait été arrêté il y a trois semaines, écrit-il, il ignore encore quelles sont exactement les charges relevées contre lui. Vous lui avez parlé d'un chèque sur lequel il aurait apposé sa signature, écrit-il encore, vous savez que je n'en suis ni sur, ni touché le montant. Ce chèque a été remis à un agent nommé M. de Chevilly, certain de l'information publiée par quelques journaux pourvu laisser croire le contraire. M. de Chevilly a été dessein tout malicieusement à cet égard. Il n'a rien touché dans ce chèque et il est évident que son client est innocent.

« La vente d'objets destinés aux prix d'un concours organisé par la « Gazette du Franc »... Paris, 14 janvier. — A la suite de la faillite de la « Gazette du Franc », ont été vendus, cet après-midi, à la salle des Ventes, par l'intermédiaire de M. Walther, commissaire-priseur, différents objets qui étaient destinés à récompenser les lauréats du Concours de la famille française, organisé par les lecteurs de la « Gazette du Franc ».

« Dans la salle 12 de l'Hôtel Drouot, c'est à peine, tant était grand l'engouement du mobilier hétéroclite, les acheteurs et les curieux venus en grand nombre, ont pu pénétrer.

« On préférait que Mme Henu assistât à la vente au premier rang des acheteurs, entre deux grandes affirmations, au-dessus d'un grand nombre de personnes, on put la reconnaître, et pour cause: Dans l'ensemble, les objets vendus ont atteint des prix qui s'élevaient au delà de l'égalité, avec les frais, ceux des magasins.

« La première journée de la vente des meubles provenant de la faillite de la « Gazette du Franc » a fourni un total de 58.450 fr.

« LE GENERAL BOOTH REFUSERA D'ABANDONNER LA DIRECTION DE L'ARMÉE DU SALUT... La plupart des journaux anglais, le « Daily Mail », le « Daily Telegraph » en particulier, font prévoir que le général Booth approuvera un refus à la demande du Grand Conseil qui, de par la constitution même de l'Armée du Salut, n'a aucun droit pour inviter à abandonner les pouvoirs qu'il détient. Vu l'importance de la demande du Grand Conseil de l'organisation, certains journaux prévoient même la possibilité de poursuites judiciaires.

« Un ancien général de l'armée Wrangel est assassiné à Moscou... M. Slashev, ancien général de l'armée Wrangel, qui, en dernière année, était professeur dans l'une des écoles militaires de Moscou, a été assassiné à son domicile.

« Lady Bailey voulait partir pour Croydon... Le Bourget, 14 janvier. — L'aviatrice anglaise lady Bailey a quitté l'aérodrome de Bourget à 12 h. 52.

CHRONIQUE ELECTORALE

Une réunion mouvementée à Wattrelos

MM. Edouard DUBOIS et Edouard ROUSSEL PARLENT MALGRÉ L'OBSTRUCTION SYSTEMATIQUE DES SOCIALISTES ET COMMUNISTES

La réunion est finalement levée dans le tumulte

« Communistes et socialistes... ces derniers surtout — s'étaient mis en tête, hier soir, de ne pas laisser parler MM. Edouard Dubois, le sympathique candidat de l'Union républicaine démocratique et M. Edouard Roussel, conseiller général du Nord, qui devaient prendre la parole au café Comptoir, rue du Vallon à Wattrelos.

« Ce fut, il faut l'avouer, une réunion fort mouvementée dont les ennemis de l'Union républicaine démocratique n'ont rien, sans aucun doute, glorieux mais qui est bien loin, tant s'en faut, de l'importance que les socialistes et communistes ont voulu lui donner.

« Les deux partis ont voulu se saloter cette réunion, ils ont réussi. Mais quels autres arguments sont venus dans les rangs pour qu'ils n'aient pu apporter une contribution constructive à leurs adversaires? Avant d'être donc si près de se quereller, MM. Dubois et Roussel ont tenu à ce qu'il y ait une discussion générale et que les membres à opposer aux partisans de l'ordre à Wattrelos.

« Il appartenait aux électeurs du canton Est de voter et de se prononcer dimanche prochain sur l'admission au répertoire de tels candidats.

« Les deux partis ont voulu se saloter cette réunion, ils ont réussi. Mais quels autres arguments sont venus dans les rangs pour qu'ils n'aient pu apporter une contribution constructive à leurs adversaires?

« Mais M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

« M. Delevoix ne l'entend pas ainsi. Il déclare que puisque la réunion est levée, il n'y a pas lieu de recourir au vote pour nommer les assesseurs et son intervention est si énergique que ses adversaires se soumettent et que MM. Henri Destombes et Julien Descamps prennent place au bureau.

La dette française envers les Etats-Unis

UNE LETTRE INEDITE DE M. MELLON REJETANT TOUTE CLAUSE DE REVISION

Paris, 14 janvier. — La « Revue politique et parlementaire », sous la signature de M. Henry Bérenger, sénateur, ancien ambassadeur de France à Washington, publie un exposé documentaire détaillé sur les dettes de la France envers les Etats-Unis et l'accord de Washington d'avril 1926. Le « Martin » en détail le passage que voici:



M. MELLON, ambassadeur de France à Washington, publie un exposé documentaire détaillé sur les dettes de la France envers les Etats-Unis et l'accord de Washington d'avril 1926.

« Le 11 avril, le v. M. Mellon et lui fit part de la nécessité d'affirmer par écrit le principe de la capacité de paiement et la possibilité d'une révision. Il me répondit qu'il allait de son côté négocier avec un créancier son rôle de débiteur, lorsque le débiteur se trouve dans l'impossibilité de payer, mais que jamais un débiteur n'aurait inséré une telle clause dans un accord avec un créancier. Le 17 avril, M. Mellon m'écrivait la lettre suivante:

« Cher Monsieur l'ambassadeur, — Ainsi que je vous l'ai fait prévoir, il est impossible d'introduire une clause de révision dans un règlement de la dette française à l'égard de l'Amérique. La commission des dettes américaines a toujours refusé d'accepter une telle clause de révision, quoique la demande en ait été faite dans les négociations de presque tous les règlements.

« Si votre gouvernement persiste à réclamer une telle clause, cette attitude empêchera, à mon avis, d'aboutir à aucun accord.

« Lorsque la commission française, présidée par M. Caillaux, et la commission américaine se réunissent en septembre dernier, la même question fut posée à une réunion entre un sous-comité de la commission américaine et M. Caillaux, entouré de quelques collègues. Le sous-comité américain demanda à M. Caillaux de mettre, par écrit, la clause de révision telle qu'il la concevait pour que le sous-comité américain pût clairement comprendre le sens que les Français voulaient donner à cette clause.

« Le sous-comité américain n'accepta pas le principe de la clause de révision qui lui fut soumis par M. Caillaux. Il avait été décidé à la commission plénière américaine de ne faire aucun règlement qui contiendrait une telle clause, et la commission entière adopta cet avis. C'est alors que la contre-proposition d'un accord temporaire pour cinq ans fut décidée. Je estime qu'il n'y a aucune perspective de voir se modifier cette attitude constante de la commission des dettes américaines.

« MM. MORGAN ET YOUNG accepteraient de représenter les Etats-Unis au Comité des experts

New-York, 14 janvier. — Le « New-York Times » a écrit savoir que MM. Morgan et Young ont accepté de siéger au Comité des experts. Le journal ajoute que la présence de M. Hoover à Washington, au cours des négociations, est significative en ce qu'elle indique que nos alliés américains ne sont pas opposés à la signature de M. Coolidge.

« Une chasse à l'homme dans la région de Vichy... Vichy, 14 janvier. — Vichy a connu dimanche une animation inaccoutumée. Des gendarmes en armes, occupaient les sorties de la ville, tandis que des brigades mobiles circulaient sur les routes.

« Des bandits s'étaient échappés de la prison de Roanne et c'est pour les traquer que toutes ces forces de police avaient été mobilisées. Les évadés étaient au nombre de quatre. Deux avaient été déjà arrêtés; deux autres, Martin et Charpin, venaient se réfugier à Vichy et ont commis ces derniers jours, une série de vols qualifiés. Une de ces dernières nuits, les gendarmes de Vichy, allant les appréhender, lorsqu'ils furent prévenus par une femme et réussirent à s'enfuir en automobile. La police est sur la piste des évadés.

« Des centaines de mille francs disparaissent d'un courrier postal entre Semur et Dijon... Dijon, 14 janvier. — A son arrivée au gare de Dijon, les services des postes ont constaté qu'un sac postal avait été délesté d'un chargement de 364.000 francs.

« Cette somme, provenant d'une banque de Semur et de la recette des postes de cette ville, était renfermée dans un sacchet plombé qui lui-même était enfermé dans des sacs postaux de Semur, également plombés. Le voleur, certainement très au courant de la manipulation des sacs, a réussi très habilement à soustraire le précieux chargement et à replomber le sac postal selon toutes les règles. Une enquête est ouverte, mais dès à présent, on croit que ce vol important a été commis entre Semur et Dijon.

« UN ARMENIEN TIRE SANS LE BLESSER SUR LE SECRETAIRE DE L'EGLISE ARMENIENNE A PARIS ET SE SUICIDE... Paris, 14 janvier. — A la sortie de l'église arménienne, rue Jean-Goujon, Ivan Yvanitch, sujet arménien, demeurant à l'hôtel de l'Avoyron, 10, passage Brunois, a tiré un coup de revolver sans l'atteindre le secrétaire général de l'église arménienne, auquel il était venu demander un secours. Yvanitch est en fuite. Le commissaire du quartier des Champs-Élysées ouvre aussitôt une enquête et les inspecteurs qui se présentent au domicile de l'Arménien, apprennent que celui-ci venait de se suicider.

« Une jeune actrice américaine neurotisée se donne la mort à Nice... Nice, 14 janvier. — Une actrice américaine, miss Betty Gallender, s'est suicidée dans un hôtel de cette ville en absorbant du véronal. La malheureuse n'avait que 22 ans et souffrait de neurotisme.

Mort de M. Vancauwenberghé ancien président du Conseil général du Nord

M. Georges Vancauwenberghé, ancien président du Conseil général du Nord, est mort dimanche après-midi à Saint-Pol-sur-Mer, après une courte maladie, à l'âge de 75 ans.

« Frappé il y a quelques jours d'une congestion pulmonaire double, alors qu'il se trouvait au sanatorium de Zuydcoote, qu'il avait fondé, M. Vancauwenberghé fut aussitôt transporté à son domicile. Son état s'aggrava avec rapidité pour devenir bientôt désespéré.

« L'annonce de sa mort, une véritable consternation s'est emparée de Saint-Pol-sur-Mer, dont il avait été maire et dont il était resté le grand bienfaiteur. La même tristesse s'étend à toute la région où la personnalité de ce grand philanthrope tient une si large place et où il ne compte que des amis et des obligés.

« Né à Dunkerque, le 7 décembre 1853, M. Georges Vancauwenberghé fut élu à 25 ans, en 1878, maire de Saint-Pol-sur-Mer, où il avait créé pour le personnel de son industrie une crèche, des soupes populaires et une société de secours mutuels. M. Vancauwenberghé arriva au Conseil d'arrondissement en 1884 et au Conseil général en 1904. En 1910, il succéda à M. Bersez au fauteuil présidentiel.

« Il se démit de sa charge de président de notre Assemblée départementale en 1922. Sous l'impulsion de ce président énergique et laborieux, le Conseil général fit une grande besogne pendant la période difficile qui suivit la libération. Il en dirigea toujours les débats avec une autorité incontestée, une impartialité absolue et un esprit de droiture et de loyauté que tous appréciaient. Les différents partis politiques s'accordaient à reconnaître en lui un président éminent et d'une haute conscience.

« M. Vancauwenberghé était de plus, un cœur généreux. On sait quels efforts il consentait pour les œuvres sociales.

« Le buste de M. VANCAUWENBERGHÉ dans la salle du Conseil général



Le buste de M. VANCAUWENBERGHÉ dans la salle du Conseil général

« M. Vancauwenberghé avait déjà fondé des préventoria à Saint-Pol et à Wormhout. Des milliers de blessés militaires furent soignés à Zuydcoote pendant la guerre, malgré le bombardement. Par son attitude courageuse à la tête de cette œuvre, M. Vancauwenberghé fut élu en 1915, à l'ordre du pays.

« En 1919, le Président de la République remit lui-même au président du Conseil général, le croix d'officier de la Légion d'honneur.

« Le buste de M. Vancauwenberghé, dû à M. Sombriaux, a été érigé dans la salle des séances du Conseil général du Nord. M. Vancauwenberghé, qui fut membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, membre de la Chambre de commerce de Dunkerque, censeur de la Banque de France, inspecteur de l'enseignement technique, était, en outre, président d'honneur de l'Union des Sociétés de secours mutuels du Nord, titulaire de la médaille d'or de l'Assistance publique, chevalier de l'Ordre de Léopold, commandeur de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie, officier du British Empire.

« L'ancien président du Conseil général avait créé l'Orfèvre public d'habitations à bon marché du Nord. Il s'était attaché notamment à la réalisation de grands travaux de vicinalité dans le département, aux travaux d'agrandissement du port de Dunkerque et avait longuement étudié le projet du tunnel sous la Manche, revenu aujourd'hui à l'ordre du jour.

« La santé des souverains anglais... Londres, 14 janvier. — Voici le bulletin de santé du roi publié hier, à 11 heures, et qui fait de bons progrès. Le prochain bulletin sera publié mardi soir.

« Le rhume de la reine va mieux, mais elle est toujours obligée de garder la chambre.

« Un ouvrier est déchiqueté par une scie... Montluçon, 14 janvier. — Un ouvrier, Louis-Lucien Huchet, était occupé à la manœuvre d'une scie circulaire, à Marcellat (Allier), lorsque, à la suite d'un faux pas, il tomba la tête la première sur la machine. Le malheureux a en la tête horriblement fracassée. Il a succombé quelques heures après son arrivée à l'hôpital, dans d'atroces souffrances.

« L'ex-femme d'un sportif renommé meurt carbonisée... New-York, 14 janvier. — On mande de Waterbury (Massachusetts), que la femme de Sara Ruth, le célèbre joueur de base-ball, est morte carbonisée dans un incendie qui a détruit la maison où depuis qu'elle avait abandonné son mari, elle vivait avec un dentiste, son ami.

« Miné par le cancer le célèbre peintre américain Emile Fuchs se donne la mort... New-York, 14 janvier. — Le peintre Emile Fuchs, célèbre par ses études de chiens, s'est suicidé. Une lettre expliquant qu'il prenait la résolution de mettre fin aux souffrances que lui causait un incurable cancer.

« Le fils de Grasseil a succombé à Paris dans un état de coma... Paris, 14 janvier. — Le fils de Grasseil, âgé de 22 ans, est mort à Paris, dans un état de coma, à la suite d'une chute de la tête sur le trottoir. Le corps a été retrouvé dans un égout.

« On annonce la mort à Paris, dans sa 102e année, de Mme Veuillot, qui était la mère de M. Armand Veuillot, fondateur de l'« Univers ».

« De Tours, un incendie dans la cathédrale a causé de graves dommages à l'édifice.

Le crime de Maubeuge

Le neveu de la victime, Maurice Compain est placé sous mandat de dépôt à Avesnes

M. Chauvin, commissaire de police mobile, a mis à la disposition du Parquet d'Avesnes Maurice Compain, neveu de Mlle Fauconier, âgé de 25 ans, demeurant 29, rue Benoît-Molon, ouvrier garagiste.

« Compain était venu voir sa tante le jour de l'An, mais on ne l'a pas revu au garage où il travaillait à Suresnes, avant le mardi 8 janvier au matin. On l'a retrouvé à Paris le vendredi 4 janvier. Mlle Fauconier a été tuée lundi soir.

« Maurice Compain affirme être resté dans sa chambre. Il a déjà été pris plusieurs fois en flagrant délit de mensonge.

« Pendant son séjour à Maubeuge, il présenterait sa tante à des amis, qu'il pourrait se marier et reprendre une forme quelconque de quelques dizaines de mille francs. Mlle Fauconier n'aurait pas répondu à ses demandes.

« L'attitude de Maurice Compain et l'emploi de son temps du 4 au 8 janvier peuvent fournir de précieux renseignements sur son arrestation, lundi à 16 heures, et être transféré à Avesnes et placé sous mandat de dépôt.

« La cinquième exposition de la Basse-Cour familiale de Lille... La V^e exposition de la « Basse-Cour familiale de Lille », qui doit se tenir les 26-27 et 28 janvier courant au Palais Rameau, s'annonce sous les meilleurs auspices.

« Les inscriptions sont closes actuellement et, tant par le nombre imposant des sujets exposés que par leur variété, un succès sans précédent lui est d'ores et déjà assuré. Ce succès sera accru sans nul doute par la création d'une Section Canine.

« Après le passage du jury qui fonctionnera toute la matinée du samedi 26, aura lieu à 11 h. l'inauguration de l'exposition, sous la présidence d'honneur de M. le Préfet du Nord, de M. le Maire de Lille et du général commandant du 1^{er} corps d'armée, en présence des présidents des grandes sociétés d'Agriculture et d'Aviculture de la région, des Sénateurs, Députés, Conseillers généraux et membres protecteurs de la société.

« L'exposition sera ouverte au public les dimanches 27 et 28, de 10 h. à 18 h., puis les dimanches 27 et 28, de 10 h. à 18 h., de 10 h. à 18 h. le dimanche et 17 h. le lundi, jour de clôture.

« L'ACCIDENT DE MONTAGNE... Les trois victimes sont identifiées... Anancy, 14 janvier. — Les trois excursionnistes qui ont péri dans l'ascension du mont Joyet, ont été identifiés.

« MM. Léon Clère, 31 ans, fils du commandant Trabet, 28 ans, ingénieur dans une fabrique d'appareils de T. S. F.; Meillet, 24 ans, magasinier à Anancy.

« Tous trois sont morts de froid et leurs cadavres n'ont pu être retrouvés. Un autre excursionniste a eu les deux mains gelées.

« LÉGIION D'HONNEUR... Par décret rendu sur la proposition du ministre de la Guerre, sont promus ou nommés au titre de l'Administration des P. T. T. :

« Un grade de commandeur: MM. Léon, directeur de l'exploitation postale; Miron, directeur de l'exploitation téléphonique.

« Un grade de chevalier: MM. Hardy, inspecteur à Lille; Demonceau, facteur des P. T. T. à Pont-à-Marcq; Tourenon, chef de brigade aux bureaux centralisés de la ligne de Ferri, président de la Fédération des sociétés postales de mutualité.

« Un facteur de Pont-à-Marcq, chevalier... Comme lors des précédentes promotions, M. Demonceau, sous-officier d'Etat des P. T. T., a réservé plusieurs années la Légion d'honneur à de modestes agents très méritants de son administration.

« M. de Renoucourt, facteur à Pont-à-Marcq, où il a débuté, il y a plus de 35 ans, a élevé 15 enfants dont neuf sont encore vivants. La carrière sans tâche de ce facteur peut être considérée comme méritant tous honneurs de la catégorie de ces modestes serviteurs.

« Ministre de la Marine... Paris, 14 janvier. — Sont faits chevaliers dans l'Ordre de la Légion d'honneur, les officiers généraux et capitaines de la marine dont les noms suivent: Grand-croix: Le commandant de la division de la Méditerranée de la Marine, vice-amiral de Casse; Le commandant de la division de la Méditerranée de la Marine, vice-amiral de Casse; Le commandant de la division de la Méditerranée de la Marine, vice-amiral de Casse.

« Ministre des Pensions... Par décret rendu sur la proposition du ministre des Pensions, sont promus ou nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur: Commandeur: M. Lacroix, pensionnaire à l'Instruction nationale des Invalides, certain général des « Allées Bleues ».

« Officier: M. Georges Carrière, professeur de la Faculté de médecine de Lille; Les professeurs, secrétaire général de l'Ordre national des mutilés et réformés de guerre; M. Louis Goussier, directeur des études, président de l'Association des professeurs de la Faculté de médecine de Lille; M. Louis Goussier, directeur des études, président de l'Association des professeurs de la Faculté de médecine de Lille.

« M. de Renoucourt, facteur à Pont-à-Marcq, où il a débuté, il y a plus de 35 ans, a élevé 15 enfants dont neuf sont encore vivants. La carrière sans tâche de ce facteur peut être considérée comme méritant tous honneurs de la catégorie de ces modestes serviteurs.

« M. de Renoucourt, facteur à Pont-à-Marcq, où il a débuté, il y a plus de 35 ans, a élevé 15 enfants dont neuf sont encore vivants. La carrière sans tâche de ce facteur peut être considérée comme méritant tous honneurs de la catégorie de ces modestes serviteurs.

« M. de Renoucourt, facteur à Pont-à-Marcq, où il a débuté, il y a plus de 35 ans, a élevé 15 enfants dont neuf sont encore vivants. La carrière sans tâche de ce facteur peut être considérée comme méritant tous honneurs de la catégorie de ces modestes serviteurs.

Dernière Heure

La santé du maréchal Foch

Paris, 14 janvier. — Voici quelques renseignements sur l'état de santé du maréchal Foch. Depuis une dizaine de jours, le maréchal souffrait d'une crise cardiaque qui s'est aggravée subitement ce matin. C'est ce qui a motivé la consultation des 7 médecins qui ont signé le bulletin de santé rendu public cet après-midi.

« A 22 h. 25, une personne de l'entourage du maréchal nous a déclaré que l'état de santé du maréchal qui toutefois reste alarmant, aurait une légère tendance à s'améliorer.

« MORT DE Mgr BATTIFOL... Paris, 14 janvier. — On annonce la mort de Mgr Battifol, ancien chapelain de Saint-Louis des Français, à Rome, ancien aumônier du Collège Sainte-Barbe, ancien recteur de l'Institut Catholique. Il était né à Toulouse, le 27 janvier 1851. Il était docteur ès-lettres et a honoré comme « de l'Université d'Oxford. Il fut également membre des conférences de Malines et vint de passer sa candidature à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres par suite du décès de Théodore Reinach.

« Une auto mitrailleuse tombe à l'eau près de Meaux... Deux soldats sont noyés... Meaux, 14 janvier. — Sur la route de Soissons à six kilomètres de Meaux, près du pont du canal de l'Oucre, à l'entrée de Varedès, s'est produit un accident qui a coûté la vie à deux soldats. Une auto mitrailleuse du 5^e escadron A.M.C., en garnison à Meaux, franchit tout à coup le talus et tomba à l'eau. On a pu retirer, portant quelques blessures, le sous-officier Dewise et les soldats Pommer Maho Coujat et Chassaing. Deux autres militaires qui se trouvaient dans le véhicule ont succombé. Ce sont les soldats Lecomte, originaire de Le Ferrey (Ile-et-Vilaine) et François Gourault, de Borsac (Haute-Vienne).

« Une enquête est ouverte.

« ON RAMÈNE A ANCEY LES CORPS DES TROIS VICTIMES DE L'ACCIDENT DU MONT JOYET... Montiers, 14 janvier. — A la suite de l'accident du mont Joyet, que caravane composée de vingt et une personnes, était partie ce matin à 7 heures, de Notre-Dame-du-Pré, pour rechercher et ramener les cadavres des trois victimes: MM. Léonce Clère, Claude Trabet et Jules Meillet.

« Cette caravane était de retour à 13 heures. Après de longues recherches, par suite de mauvais état de la neige, les cadavres ont pu être descendus à Notre-Dame-du-Pré. Les corps ont été transportés à Montiers et déposés provisoirement dans la salle du Conseil d'administration de l'Hôpital de Montiers. Ils seront mis en bière à 17 heures et amenés à Anancy ce soir même, par les soins du S.R.I.-C. Des trois victimes, seul l'inséparable Trabet, originaire de Saint-Etienne, était marié et père d'un enfant.

« DEUX CONDAMNATIONS POUR ESCROQUERIE AUX ACCIDENTS DU TRAV